



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Recteur de région académique
Recteur d'académie
Chancelier des universités
Directeur académique des services
de L'Éducation nationale**

Arrêté n°2026-99 du 17 septembre 2026 portant composition du jury du diplôme national du brevet séries générale et professionnelle - Session de remplacement 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D332-16 à D332-22, L332-1 à L332-6 ;

Vu le décret du président de la République en date du 4 juin 2025 portant nomination de Monsieur Gabriele FIONI en qualité de recteur de la région académique de la Guadeloupe, recteur de l'académie de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, modifié ;

Vu l'arrêté n°MEN000332562745 du 15 septembre 2025 portant détachement et classement de Madame Muriel COL-MINNE dans l'emploi de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de l'académie de Guadeloupe (DAASEN) ;

Vu l'arrêté n°MEN000162914379 du 09 juin 2026 portant nomination et classement de Monsieur Olivier HUISMAN dans l'emploi de secrétaire général de la région académique de Guadeloupe ;

Vu la note de service du 2 septembre 2025 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet à compter de la session 2026 ;

Vu les nécessités de l'organisation des épreuves et des délibérations du diplôme national du brevet,

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de région académique :

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le jury académique de délibération du diplôme national de la série générale et de la série professionnelle pour la session de remplacement 2026 se tiendra le vendredi 18 septembre 2026 à 9h et est constitué ainsi qu'il suit :

Présidente :

- Mme Muriel COL-MINNE, IA-DAASEN.

Vice-présidente :

- Mme Catherine MARIVAL, doyenne des IEN.

Membres :

- Mme Géraldine CAMY, IA-IPR de Lettres ;
- M. Olivier BROUTIN, IA-IPR d'Histoire géographie ;
- M. Stéphane AMI, IA-IPR de Physique Chimie ;
- Mme Constancia FRANCIUS, IA-IPR de S.V.T. ;
- M. Jean-Yves DACALOR, chef d'établissement adjoint Collège Guénette ;
- M. Henri LUPOT, chef d'établissement Collège Maurice Satineau ;
- Mme Sylviane LOLLIA, directrice de SEGPA Collège du Raizet ;
- Mme Elise CAILLERE professeur-coordonnatrice d'histoire géographie ;

- Mme Annabelle NEBOT professeur-coordonnatrice d'anglais.

Article 2 : Le jury est chargé de procéder, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, à l'examen des résultats des candidats et de statuer sur l'attribution du diplôme national du brevet ainsi que, le cas échéant, des mentions.

Article 3 Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 17 septembre
2026

Le recteur de région académique

Gabriele FIONI

